

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-296
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES

OBJET :
DEROGATIONS
2025 AU
REPOS
DOMINICAL
DES SALARIES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 5 DECEMBRE
2024

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 5 DECEMBRE
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Préscillia GRANIER, donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Bruno PERLES.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la loi n°2015-990 du 6 Août 2015, dite loi Macron, les modalités d'autorisation de dérogation au repos dominical des salariés (ouvertures de commerces le dimanche) ont changé.

Lorsque le Maire souhaite accorder cette dérogation pour l'ouverture des commerces le dimanche, un avis du Conseil Municipal est dorénavant requis.

Monsieur le Maire indique que la Chambre de Commerce et d'Industrie par courrier en date du

01 Octobre 2024, a précisé, après concertation avec les commerçants locaux, les dates souhaitées pour **2025**.

Il s'agit des dimanches suivants qui concernent l'ensemble des commerces, hors concessions automobiles :

- Les 1^{er} et 2^{èmes} dimanches des soldes d'hiver : 12 et 19 janvier 2025 :
- Les 1^{er} et 2^{èmes} dimanches des soldes d'été : 29 Juin et 6 Juillet 2025
- Dimanche de la fête des mères : 25 mai 2025
- Dimanche de la fête des pères : 15 Juin 2025
- Dimanche de la fête du Cassoulet : 24 Août 2025,
- 4 Dimanches avant Noël : 30 novembre, 7, 14 et 21 décembre 2025

En outre, pour les concessions automobiles et suite au courrier en date du **15 Juillet 2024** du **Mobilians Occitanie**, nous informant des dates nationales pour **2025** des journées portes ouvertes des concessionnaires automobiles, les dates suivantes sont proposées :

- Les dimanches **19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et le 12 octobre 2025.**

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de déroger au repos dominical aux dates précitées et précise qu'il a sollicité l'avis de la communauté de communes par courrier en date du 04 octobre 2024, conformément à la réglementation.

Il précise qu'un arrêté municipal prévoira ultérieurement et après avis des organisateurs d'employeurs et de salariés intéressés, conformément à la réglementation, les conditions de mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE les dérogations au repos dominical aux dates précitées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
19 DEC 2024
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
19 DEC 2024
Par publication le :
20 DEC 2024
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le **20 DEC. 2024**

ID : 011-211100763-20241211-DB2024296-DE